

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaïne, dûment convoqué le 22 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Cîme, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Jocelyn BAZUS, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Dominique GOVAERTS, David BILLON LAROUTE, Claude RIOCHE, Anthony MAHÉ, Nadine ROUX, Thomas CHABOUD, Claire COHENNY, Carlos MARTINS, Dominique BARRAT, Pierre EYMERY, Nelly SANNER, Véronique MAYEUX.

POUVOIRS : Nicole BRESTAZ a donné pouvoir à Nathalie BEAUFORT
Nadine CHABOUD a donné pouvoir à Thomas CHABOUD

SECRETAIRE : Claire COHENNY

En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente des informations à l'ensemble de l'assemblée.

- L'appel d'offre concernant la « Réfection du terrain de football de la Martinette » est clos. 3 offres reçues. L'analyse est en cours pour un démarrage des travaux en septembre 2020.
- Un courrier de rappel sera envoyé prochainement pour informer les riverains sur les obligations de taille haie
- Le projet d'aménagement de la route des Rieux pour les piétons et cyclistes sera travaillé en priorité.
- Deux platanes sont à élaguer route de Plampalais, en face de l'hôpital. Devis en cours pour une réalisation à l'automne.
- 3 dossiers sont en cours pour des infractions d'urbanisme. Des procès-verbaux ont été dressés et transmis au procureur de la république pour instruction. Il a été convenu également de poursuivre au civil dans ces affaires
- Après prise de contact avec le Pays Voironnais, les conteneurs des Points d'Apport Volontaire (PAV) seront nettoyés sous quinzaine. La fréquence de nettoyage est faible (alimentaire 3/an, résiduel 2/an, emballage 1/an et verre 2/an)
- Le marché nocturne rencontre un vif succès et sera prolongé au mois d'août
- L'opération Mini-jobs instaurée cet été permettra à 9 jeunes de se familiariser avec le monde du travail. 19 jeunes ont été reçus. Pour ce lancement, les enfants d'élus n'ont pas été retenus afin d'éviter les conflits d'intérêt. Cette opération pourrait être reconduite à la Toussaint.
- Un nouveau groupe de travail est constitué pour le dossier des voies communales dont la délibération a été abrogée le 18/06 dernier. Il s'agit de reprendre le dossier en détaillant les demandes et de porter à connaissance l'ensemble des pièces pour acter le schéma de voirie communale. Le groupe est composé de Nathalie BEAUFORT, Bernard COLLET-BEILLON,

Julien BOURRY, Jocelyn BAZUS et David BILLON-LAROUTE. D'autres membres pourront compléter la liste, sous réserve de respect des règles de travail établies.

- 3 offres sont en cours pour la reprise de l'Auberge du Val d'Ainan
- Une réunion spécifique sera organisée pour le dossier Maison France Services
- Les premières sollicitations des Référents de quartier montrent l'intérêt de ces contacts. Les mises à jour de ces référents sont toujours possibles : s'adresser à Carlos MARTINS

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

✓ *Administratif*

✓ Saisine de la CDAC pour le projet d'extension de Carrefour

Gabrielle ROUX-SIBILON n'a pas participé au vote.

La Sarl SOVAL a déposé une demande de permis de construire le 3 juillet 2020 pour un projet de transfert avec extension d'un commerce de vente au détail de marchandises générales et de produits alimentaires, sous l'appellation commerciale « CARREFOUR CONTACT » enregistrée sous le numéro 038 386 20 20004. Le projet consiste en la démolition du bâtiment existant et en la création d'un nouveau d'une superficie de 777 m², dont 583 m² de surface de vente. L'emprise du projet concerne les parcelles cadastrées section AE numéros 221 et 222.

La commune possède la faculté de saisir la CDAC dans le mois qui suit le dépôt de la demande. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à effectuer cette demande auprès des services de l'Etat dans ce délai, soit avant le 3 août 2020.

L'argumentation de cette démarche repose sur les éléments suivants :

- Il est important de solliciter un avis objectif par une commission spécialisée sur l'opportunité de l'extension du commerce en place.
- Veiller à l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire de la commune est une priorité pour la municipalité. Or la commune craint un impact négatif sur le commerce du Centre-Bourg, non seulement en raison d'une absence de complémentarité avec le commerce de Centre Bourg mais surtout en raison d'une concurrence directe avec les commerces locaux (notamment création d'un espace boucherie comprenant un laboratoire, une chambre froide et une pâtisserie, contrairement à un simple rayon sous-vide actuellement)
- Il est également question du circuit des fournisseurs : une fourniture en centrale d'achat par opposition au circuit court et à la demande des clients locaux.
- Par ailleurs, l'établissement projeté n'est-il pas surdimensionné au regard de la zone de chalandise, sachant que St Geoire en Valdaine est à proximité de trois grands ensembles commerciaux, à savoir, Pont de Beauvoisin Savoie, Les Abrets en Dauphiné- Charancieu et Voiron ?
- Enfin, la commune s'interroge sur la qualité environnementale du projet, particulièrement concernant l'augmentation de l'artificialisation des sols, le nombre de places de stationnement s'élevant à 32 places au lieu des 22 places actuelles.
Les espaces verts existants sont d'une superficie de 2 984 m² contre 1 861 m² d'espaces verts projetés, soit une réduction considérable.

Décision : accepté à l'unanimité des votants